

Comment savoir si je suis ayant droit ?

01 Vous pouvez faire une estimation de vos droits

en quelques clics sur le simulateur de calcul disponible sur mesdroitssociaux.gouv.fr.

> **Tout savoir sur les tarifs réduits :** metropole.rennes.fr/les-tarifs-reduits-pour-les-transports

02 Contactez votre CCAS

> **Vous habitez Rennes :** pour connaître le CCAS de votre quartier contactez la mairie de Rennes au 02 23 62 20 20.

Les antennes CCAS de la Ville de Rennes :

- **Centre :** 7 rue Kléber
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le mardi matin
- **Cleunay Saint-Cyr :** 24 rue Noël Blayau
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le mardi matin
- **Champs Manceaux :** 1 rue Louis et René Moine
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le jeudi matin
- **Le Blossne :** 7 boulevard de Yougoslavie
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le mardi matin
- **Villejean :** 42 cours JF Kennedy
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le jeudi matin
- **Maurepas :** Rue Guy Ropartz
8h30/12h30 – 13h30/17h fermé le jeudi matin

> **Vous habitez dans une commune de Rennes Métropole hors Rennes :** renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître le CCAS dont vous dépendez.

Gratuité ou réduction de 85 % ou 50 %

(cumulable avec la participation employeur)



En fonction de vos ressources et de votre composition familiale :

- > **sur le prix de l'abonnement 1 mois au réseau STAR bus + métro ou au service HANDISTAR.**
- > **sur le prix de l'abonnement annuel au service Star Le vélo.**

Pour qui ?

- > **Les habitants des 43 communes de Rennes Métropole qui respectent les critères de ressources.**
- > **Pour l'ensemble des membres du foyer.**

Les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité liée à l'âge :

- ils voyagent sans carte KorriGo Services jusqu'à leur 5^e anniversaire
- à partir de 5 ans ils doivent être munis d'une carte KorriGo Services chargée du titre « Gratuité 5-11 ans », valable jusqu'à leur 12^e anniversaire (commande sur star.fr ou en agences STAR).

Cas particulier des habitants hors Rennes Métropole

En application du droit national à 50 % de réduction transport pour les ayants droit à la Complémentaire Santé Solidaire, les personnes domiciliées dans une commune qui ne fait pas partie de Rennes Métropole pourront charger un droit de réduction de 50 % en s'adressant directement à Rennes Métropole.

la mobilité pour tous !

tarifs réduits

sous conditions de ressources



Contre les idées reçues !



Camille, parent solo de deux lycéennes de 15 et 17 ans, est salariée en CDI à temps partiel. Ses ressources de 2 300 € par mois, prestations CAF comprises, donnent droit à 85 % de réduction sur l'abonnement 1 mois au réseau STAR. Soit 14,85 € à consacrer par mois aux 3 abonnements libre circulation nécessaires à la famille.



UN SERVICE DE
RENNES MÉTROPOLE



Les étapes pour bénéficier de la gratuité ou du tarif réduit sur le réseau STAR bus + métro, le service HANDISTAR et STAR, le vélo

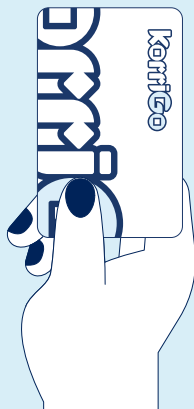
01 | Avoir une carte KorriGo Services à son nom



Vous n'avez pas de carte KorriGo Services ?

Vous pouvez commander votre carte KorriGo Services en ligne sur star.fr ou vous rendre dans une agence STAR avec une pièce d'identité et une photo d'identité.

Vous avez déjà une carte KorriGo Services à votre nom : vous pouvez aller faire évaluer vos droits au CCAS.



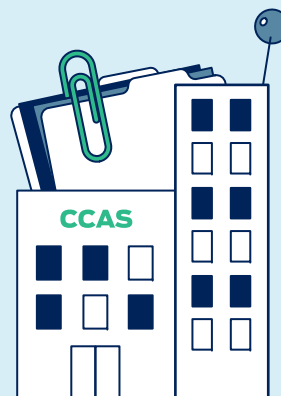
02 | Faire évaluer ses droits dans un CCAS

Le CCAS attribue :

- > la gratuité pour une durée de 1 à 12 mois en fonction du dossier
- > les réductions de 85 % ou 50 % pour une durée d'1 an

Pièces à fournir :

- carte KorriGo Services
- pièce d'identité
- justificatifs de ressources
- justificatif de domicile



Le CCAS enregistre les droits à la gratuité et/ou au tarif réduit sur la carte KorriGo Services.

i Pour la gratuité de 1 à 12 mois, la carte KorriGo Services est directement utilisable après le chargement de la gratuité par le CCAS.

03 | Recharger l'abonnement STAR tous les mois

Pour les réductions de 85 % ou 50 %, l'abonnement pour 1 mois doit être chargé soit :

- > en ligne sur star.fr :
 - e-boutique > mon compte
- > avec STAR, l'appli
- > dans l'une des agences STAR
- > chez les 120 commerces agréés
- > aux distributeurs automatiques du métro



i L'abonnement STAR à 85% ou 50 % est à charger chaque mois selon vos besoins.



L'abonnement annuel STAR, le Vélo

Gratuité, réductions de 85 % ou 50 % pour une durée d'1 an. À chaque emprunt, la 1^{ère} heure est gratuite, la suivante est facturée 0,50 €.

Un dépôt de garantie de 150 € non encaissé vous sera demandé.

Renseignements : Maison du vélo, 15 bis Place de la Gare à Rennes.

Cas particuliers



> **Étudiant** (boursier échelon 2 à 7, international ou demandant une dérogation), compléter le formulaire sur metropole.rennes.fr/tst-sortir

> **Vous habitez hors Rennes Métropole et avez des ressources inférieures au plafond donnant droit à la Complémentaire Santé Solidaire :** contactez le Service Réseaux de Transport de Rennes Métropole au 02 99 86 64 87 ou sur tarifsreduitsstar@rennesmetropole.fr pour savoir si vous avez droit à 50% de réduction sur le montant de votre abonnement mensuel au réseau STAR.